

Département : Haute Savoie
Canton : BONNEVILLE
Commune : ST JEAN DE THOLOME
Arrêté n°2021/09

EXTRAIT

DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE ST JEAN DE THOLOME

VU le code général des collectivités territoriales, article L 2212-1 et suivants ;

VU l'article L 131-3 du Code de la Voirie Routière ;

VU le Code de la Route et notamment son article R 411-8 ;

Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation de tous les véhicules pour permettre les travaux de branchement électrique de M. DUBAS au lieu dit « Chez Folliex »,

ARRETE

Article 1 :

Du mardi 13 au vendredi 23 avril 2021 inclus, la circulation des véhicules se fera par alternat sur chemin rural dit des Covagnes.

Article 2 :

La signalisation et le balisage seront assurés par l'entreprise SOBECA.

Article 3 :

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la brigade de gendarmerie de Marignier – Saint Jeoire,
- A l'entreprise SOBECA.

A Saint Jean de Tholome le 25 mars 2021,
Le Maire,
Sabrina ANCEL.

